

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire 63570

N°833 du 16 avril 2005

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

EUROPE SOCIALE OU EUROPE LIBERALE ?

Après deux semaines pendant lesquelles j'ai essayé d'accompagner Jean Paul II par la pensée, je reviens à l'Europe et au choix qu'on me propose pour le 29 mai prochain. Le sommet de Bruxelles tenu il y a quinze jours et l'émission télévisée de jeudi dernier où Jacques Chirac a « dialogué » avec 83 jeunes me donnent l'occasion de poser la question : Europe sociale ou Europe libérale ?

A n'en pas douter, les partisans du oui, Président en tête, se défendent de proposer un texte qui aurait le moindre contenu « ultra-libéral ». Le procès du « courant ultralibéral international » a été fait par Jacques Chirac, il y est même revenu à cinq reprises au cours de ce débat. Voilà qui confirme ses propos de Bruxelles quelques jours plus tôt : « Je suis pour l'Europe sociale, et non pour l'Europe libérale ».

Certains m'objecteront qu'il n'y a là qu'habileté du discours, puisque Jacques Chirac a d'autre part confirmé son attachement à l'économie de marché et a légitimé les délocalisations. Mais on demande au Président de la vérité, et non pas de la duplicité. Et quelle est la vérité du Président ? Quelle est la vérité de ceux qui se déclarent en faveur du projet constitutionnel ?

Revenons quelques jours en arrière : les arguments invoqués à propos de la directive Bolkestein nous permettent de faire toute la lumière. On voit que, des socialistes au Président, tout le monde a la même conception de l'Europe sociale : il faut que « le marché soit encadré de règles qui tirent le niveau vers le haut, pas vers le bas », ce qui interdit le dumping social tant dénoncé par les syndicats de l'Ouest qui parlent au nom des salariés de l'Est : « Les travailleurs des nouveaux Etats membres ne veulent pas une situation sociale au rabais ». Je traduis : le niveau des salaires et des cotisations sociales en Pologne, Slovaquie, etc. doit s'aligner sur celui qui est pratiqué en France, pour assurer l'égalité en dignité de tous les travailleurs européens (c'est le prétexte), pour neutraliser la concurrence des travailleurs sur le marché du travail (c'est la réalité). Il ne viendrait évidemment pas à l'idée de notre Président, ni de tous les adversaires de Bolkenstein, que la France s'est donnée un droit du travail et une protection sociale qui créent à la fois des injustices criantes (puisqu'on surpaye des millions de gens à ne rien faire, et que l'on taxe ceux qui travaillent dur) et un chômage massif (puisqu'à ce niveau de coût du travail, il y a de moins en moins de demande de travail par les entreprises).

Le « modèle social français » est en faillite, mais c'est celui que l'on voudrait imposer à l'Europe. Quel est le lien avec la Constitution ?

Si, comme le dit Jacques Chirac, il faut des « règles » pour « encadrer le marché », la fabrication de ces règles est la vocation naturelle de ces nouvelles institutions. Elle est prévue dans la partie du texte qui se réfère aux « droits sociaux des travailleurs », qui englobent les « droits acquis » par les travailleurs des divers Etats membres. L'Union nouvelle pourra donc mettre l'Europe à l'heure syndicale, et pour être plus précis à l'heure de la CGT française.

Ainsi pourra-t-on neutraliser totalement les forces de la concurrence, et par là-même la libre circulation des hommes, des entreprises et des services. C'est un recul considérable par rapport au traité de Rome. Je rappelle, après tant d'autres, que la directive Bolkestein, au demeurant acceptée à l'unanimité des commissaires il y a un an (et parmi ces commissaires Michel Barnier, actuel ministre

des Affaires Etrangères), n'est qu'une application concrète du traité de Rome et des décisions du sommet de Lisbonne. Mais ce qui vient de se passer préjuge de ce qui nous attend : la France entend bien mener l'Union vers l'Europe sociale, et se sert des institutions européennes pour y parvenir. Aujourd'hui il aura fallu violer les institutions dans leur lettre et dans leur esprit : on a vu le Président d'un Etat membre forcer la décision du Conseil, et tancer la Commission, tandis que le Parlement sort de ses attributions pour se substituer à la Commission. Demain grâce aux changements introduits ce ne sera même plus nécessaire.

Si le non devait signifier oui à l'Europe libérale, je n'hésiterais pas une seconde. Car c'est bien à l'Europe libérale que nous devons cinquante ans de progrès économique et social. Le traité de Rome a résulté d'un compromis entre les « structuralistes » dirigistes, inventeurs des politiques communes et les « libre-échangistes », créateurs du marché commun et concurrentiel. Le bilan est clair : ce qui a bien fonctionné dans cette Europe c'est ce qui était marchand, c'est l'ouverture des frontières, ce qui a lamentablement échoué ce sont toutes les politiques communes, qu'elles soient celles de l'agriculture évidemment, ou de l'industrie (charbon, acier), ou encore des transports et de l'énergie, ou même de la santé et de la recherche. Si je dis oui au marché commun, je dis non aux politiques communes. Si mon Président me signifie maintenant que le oui au referendum c'est le non au marché commun, c'est le rejet de tout ce qui a fait la prospérité et la paix en Europe, je suis presque tenté de dire non.

Au demeurant, le Président en question devrait savoir qu'il n'y a rien de plus social que le marché, et rien de plus anti-social que le socialisme. Se veut-il social ou socialiste ?

Jacques Garello

Conjoncture

LE PETROLE A 100 DOLLARS ?

Le pétrole flambe à nouveau. Il a dépassé les 57 dollars le baril à Londres, les 58 à New York. Demain il sera à 60 ou 80 dollars, après-demain à 100 ! Est-ce inévitable ? Quelle est la responsabilité de la demande ? Pourquoi l'offre ne progresse-t-elle pas aussi vite ? Et d'abord cette hausse n'a-t-elle pas une fonction économique, celle d'indiquer les raretés futures et de préparer l'après pétrole ? Enfin, faut-il craindre pour l'inflation ou pour le chômage ? Le point sur un marché, qui, en fait, n'est pas très différent des autres marchés.

Inflation ou récession ?

C'est la nouvelle inquiétude au niveau mondial : le pétrole est reparti à la hausse et la flambée semble cette fois assez sensible. Les cours n'ont-ils pas, en moyenne, progressé de 40% en à peine trois mois ? Cette semaine, on semblait se rapprocher inéluctablement des 60 dollars le baril, puisqu'on était déjà à 58 à New York et à 57 à Londres. Certains experts n'annoncent-ils pas que demain on pourrait dépasser les 100 dollars le baril ?

Faut-il s'en inquiéter ? Après tout, il s'agit du prix d'un produit et il est normal que sur les marchés les prix varient, en hausse ou en baisse suivant les raretés. La hausse du cours du pétrole est donc un signal et elle a une signification économique. Va-t-elle, comme certains le craignent, provoquer de l'inflation ? Cela semble peu probable. La hausse d'un prix n'est pas de l'inflation. Et pour que cette hausse se répercute de proche en proche sur tous les produits et dégénère en inflation, il faut un dérèglement général du système économique, c'est-à-dire une création monétaire excessive. Or ce n'est pas le cas pour l'instant. La hausse du prix du pétrole ne va donc pas provoquer de dérapage inflationniste, sauf si on entend ouvrir les vannes de la création monétaire pour alléger, en apparence, la facture.

On peut être plus inquiet pour la croissance. La facture pétrolière augmente et, s'il n'y a pas de création artificielle de monnaie, il faut bien réduire la demande des autres produits pour payer ce

surcroît de dépenses. Certes, dans une vraie économie de marché, cela se traduirait par une baisse des prix dans les secteurs où la demande diminuerait. Mais les prix sont souvent rigides, notamment en Europe et particulièrement en France, quand la concurrence est trop faible et, dans ce cas, les demandes de produits autres que le pétrole peuvent se réduire. Cela peut entraîner, comme semble le craindre la Commission européenne, un ralentissement de la croissance : l'Europe n'annonce-t-elle pas pour 2005 à peine 1,6% de croissance, en partie à cause de la hausse du pétrole ? Mais le même phénomène ne se produit pas aux Etats-Unis, ce qui est la preuve que la responsabilité vient avant tout des rigidités européennes qui empêchent les adaptations de marché de se faire suffisamment vite.

La demande est forte

Pourquoi le pétrole flambe-t-il ? Première explication, la demande. Celle-ci est exceptionnellement forte en Chine et dans une moindre mesure dans d'autres pays en développement (Inde), en raison d'une hausse du PIB de près de 10%. Il en va de même aux Etats-Unis, où la croissance est rapide. Et il n'y a guère qu'en Europe que la faible croissance entraîne une moindre demande de pétrole.

Mais un marché, ce n'est pas seulement la demande. Si la demande augmente, les prix montent, à offre inchangée : c'est ce qui se passe en ce moment. Mais cette hausse des prix a une fonction économique. Elle est un signal, un vecteur d'information qui indique l'existence d'une rareté. Elle va donc influencer la demande (qui peut se réduire un peu, mais celle-ci est assez inélastique, c'est-à-dire peu sensible au prix) et surtout stimuler l'offre.

Contrairement, à ce qu'on pense souvent, c'est ce qui n'a cessé de se passer depuis 30 ans : la hausse du pétrole a stimulé la production pétrolière et les recherches partout dans le monde. Sans la hausse du prix, jamais on n'aurait développé le pétrole de la Mer du Nord ou celui de la Russie. Un expert précise qu'on découvre 12 milliards de barils de réserves nouvelles par an. En 1973, on annonçait qu'il n'y aurait plus de pétrole en 2000. Aujourd'hui, on nous dit que l'on a au moins 40 à 50 ans de réserves. Et on en découvre tous les jours. La hausse du prix stimule et finance les recherches, encourage les améliorations techniques et les gains de productivité. Comme cela a été bien souvent le cas depuis 1973, elle finit par faire baisser les prix : qu'on pense au contre-choc pétrolier de 1986.

Mais l'offre est manipulée

Pourtant, la tendance reste, en longue période, haussière. Il y a à cela deux raisons. La première, c'est qu'une partie de l'offre de pétrole ne joue pas le jeu du marché, mais celui d'un cartel, l'OPEP. Celui-ci représentait jusqu'à 85% des exportations mondiales de pétrole. Aujourd'hui, la part de l'OPEP est devenue minoritaire, car la hausse du prix a stimulé la production hors OPEP : l'OPEP a scié la branche sur laquelle elle était assise. Elle n'a cessé, par une politique de quotas pétroliers, de chercher à manipuler le prix. Elle peut le faire à court terme. Mais à long terme, le marché reprend toujours ses droits et la concurrence joue.

Actuellement, face à la hausse de la demande, il faudrait une bien plus forte augmentation de l'offre. Mais l'OPEP se fait prier et concède 500 000 barils de plus, soit à peine 1,8% de la production du cartel. Cette politique vise à manipuler les cours et a pour effet de les faire monter artificiellement. Il faut ajouter que, pour diverses raisons, les capacités de raffinage sont insuffisantes et ne permettent pas non plus de répondre à l'évolution de la demande. Là encore, les manipulations par les Etats ne facilitent pas les adaptations nécessaires.

Mais il y a sans doute une autre raison à la hausse du pétrole, qui nous fait penser que l'ère des prix bon marché est terminée (encore que le prix actuel, inflation déduite, soit moins élevé qu'à la fin des années 70, ou il atteignait 45 dollars de l'époque, soit 80 dollars d'aujourd'hui). C'est le fait que le pétrole n'est pas une énergie renouvelable. Il faudra bien un jour ou l'autre le remplacer, ici par l'énergie nucléaire, là par l'énergie solaire, ailleurs par autre chose. La hausse des prix exprime la rareté future du produit et permet aux marchés de produits de substitution de se développer peu à peu et de devenir rentables. Un jour il n'y aura plus de pétrole. Mais il y aura d'autres sources d'énergie. Et si on laisse le marché faire, sans manipulations, les adaptations se feront peu à peu. Car dans une économie de marché, il n'y a jamais de pénurie : il y a toujours des solutions alternatives, révélées par le jeu du marché.

NOUVELLES PERSECUTIONS RELIGIEUSES EN CHINE

La mort de JEAN-PAUL II a, entre autres, attiré l'attention sur l'universalité de l'Eglise et sur sa situation dans les divers pays du monde. Des reportages ont eu lieu sur tous les points de la catholicité. Et nul, ou presque, n'a refusé de rendre hommage au Pape (pas même Fidel CASTRO, l'un des derniers dinosaures du communisme), en dehors de quelques intégristes français de la laïcité.

On n'est pas surpris : l'hommage le moins chaleureux est venu de la Chine communiste, qui continue inlassablement sa « répression quotidienne contre l'Eglise », comme le dit Le Figaro. Bien entendu, il n'y a pas de relations officielles entre le Saint-siège et la Chine populaire et Pékin a présenté des condoléances a minima, ajoutant « Nous espérons que des conditions favorables à une amélioration des relations entre la Chine et le Vatican se présenteront sous la conduite d'un nouveau pape ».

La Chine est le seul pays, avec la Corée du Nord, dans lequel la population n'a pas eu le droit d'exprimer sa réaction à la mort du Pape JEAN-PAUL II, car les portails Internet chinois ont bloqué la diffusion des commentaires, prières ou hommages. Les sites habituellement très fréquentés ne pouvaient plus l'être et personne ne pouvait lire les messages. Comme l'a expliqué le responsable d'un site, « les sujets religieux sont quelque chose de particulier. Nous craignons des problèmes ». Et d'ajouter, non sans humour, que « celui qui a écrit un message peut le voir », mais que les autres ne le peuvent pas. C'est Chinois !

On sait qu'en Chine, le parti communiste a créé une Eglise officielle, nationale, qui n'a pas de lien avec Rome, ce qui a peu d'équivalent dans l'histoire, en dehors sans doute des prêtres assermentés par la Révolution Française. Ses membres sont certes surveillés et le culte limité, mais elle est tolérée dans la mesure où elle est totalement inféodée au parti. Et puis il existe une véritable Eglise du silence, fidèle à Rome au péril de la vie de ses membres. Et persécutée. C'est pour cette Eglise du silence –et pour celle des pays d'Europe centrale et orientale à l'époque du communisme–, que JEAN-PAUL II avait dit : « l'Eglise du silence n'est plus l'Eglise du silence, car désormais elle parle par ma bouche ».

Le Figaro explique qu'il y a au moins 12 millions de catholiques chinois, dont le deuil a été manifeste dans les grandes villes au moment de la mort du Pape, mais que « rien n'a changé à la répression quotidienne dirigée contre les ouailles du Vatican ». Au contraire, la répression s'est accentuée pendant l'agonie du pape, car elle coïncidait avec les fêtes de Pâques, au cours desquelles la foi est plus visible et plus réprimée encore qu'à l'ordinaire.

Le Vatican a ainsi confirmé l'arrestation ces derniers jours du Monseigneur Giacomo LIN XILI, âgé de 86 ans, évêque de Wenzhou, et de Monseigneur Yao LIANG, âgé de 80 ans, évêque auxiliaire de Hebel, ainsi que de plusieurs prêtres. Pourtant, le régime avait semblé s'ouvrir un peu sur le plan religieux dans les années 80, mais la religion semble être redevenue « l'opium du peuple ».

Certes, le régime semble « reconnaître » cinq religions (bouddhisme, taoïsme, islam, catholicisme et protestantisme). Mais cela ne l'empêche pas de pratiquer une répression systématique. En dépit de l'athéisme officiel, sait-on qu'il y a cependant en Chine plus de croyants (plus de 100 millions pour toutes les religions) que de membres du parti unique (65 millions), pourtant passage obligé pour qui veut réussir.

Pour que les choses soient claires, précise Le Figaro, « le régime ne tolère d'activité religieuse que subordonnée à des organisations qu'il contrôle, comme l'Association patriotique des catholiques de Chine. Hors de ce cadre, il n'existe que des « sectes » -c'est le nom qu'on leur donne, y compris pour les catholiques romains-, réprimées pour subversion du pouvoir de l'Etat ». Car il est insupportable pour le parti unique « d'accepter quelque contrepoids que ce soit, même dans le domaine spirituel ». C'est la société civile toute entière qui est mise en cause par le parti communiste. C'est ce que dénonçait JEAN-PAUL II dans Centesimus annus, lorsqu'il expliquait que le socialisme réel avait éliminé à la fois « la personnalité de l'individu » et la « personnalité de la société ».

L'UNION EUROPEENNE PASSE AUX 35 HEURES !

C'est du moins ce que souhaite visiblement la classe dirigeante française si l'on en juge d'après les réactions concernant un nouveau projet de la Commission, qui fera autant de bruit que la directive Bolkestein. Pour celle-ci tout semble réglé : elle est passée aux oubliettes. C'est du moins ce qu'il faut faire croire aux Français, jusqu'au 29 mai, date du referendum. Il sera temps alors de leur apprendre que la réalité est plus complexe, que la directive BOLKESTEIN n'est qu'une conséquence logique des précédents traités européens : elle n'est même que l'application pratique du traité de Rome sur la liberté de circulation des services et elle sera appliquée pour le plus grand bien des consommateurs européens.

Mais notre classe politique, Président en tête, a choisi une autre voie : celle de l'illusion, qui consiste à faire croire que l'Europe entière rêve du modèle français. Et que toute réforme un tant soit peu libérale sera arrêtée par Paris, avec l'approbation de nos partenaires. La tactique pour enrayer la progression du non est donc claire : toute initiative libérale en Europe sera bloquée par la France... jusqu'au 29 mai. Voici maintenant un nouveau cheval de bataille de nos ultra étatistes : le projet de directive sur le temps de travail.

Il s'agit de fixer les garanties minimales en matière de temps de travail. Le texte a déjà été examiné par la commission de l'emploi du Parlement européen : le projet n'est pas encore totalement arrêté et les discussions sont en cours. Pour l'essentiel, il s'agit de conserver le plafond actuel de 48 heures de travail par semaine, mais de calculer le temps de travail moyen non plus sur quatre mois, comme aujourd'hui, mais sur un an, ce qui donne évidemment une plus grande flexibilité aux entreprises, notamment lorsqu'il y a des pics d'activité saisonniers.

Avec un maximum de 48 heures, on est loin, on le voit, de la situation française des 35 heures et des quelques heures supplémentaires concédées par les derniers assouplissements. Mais il y a mieux : le texte donne aux Etats membres la possibilité d'un « opt out », c'est-à-dire de déroger à la limite des 48 heures dans des cas individuels, selon les règles définies par une convention collective ou un accord entre partenaires sociaux, c'est-à-dire de travailler plus longtemps que 48 heures. De ce point de vue, la classe politique française n'a pas tort : le projet de directive européenne est plus libéral que la réalité française des 35 heures !

Comme pour la directive BOLKESTEIN, la bataille n'est pas terminée. Du côté de la gauche, Henri EMMANUELLI y voit une « illustration de l'Europe régressive qu'on nous prépare » et le Vert Jean-Luc BENHAMIAS s'interroge sur la pertinence d'un calendrier qui devrait faire passer en séance plénière le texte trois semaines avant le referendum. Le rapporteur au Parlement européen, un socialiste espagnol, cherche également à « adoucir » ce texte par une série d'amendements, en particulier en limitant dans le temps la possibilité des « opt out ».

Mais la droite française n'est pas en reste. Le ministre délégué aux relations du travail, Gérard LARCHER, a déclaré aux Echos que la France n'appuiera pas le texte de la commission « pour une raison simple : la France juge l'opt out inacceptable, même mieux encadré, et demande donc l'abandon de ce système. Nous sommes d'ailleurs en bonne voie. La France a réuni une minorité de blocage contre le texte proposé par la Commission. Parce que nous voulons accélérer le processus d'harmonisation par le haut, nous réclamons la suppression progressive de l'opt out (...). Les syndicats européens partagent aussi ce point de vue ». C'est tout dire !

Et G. LARCHER d'enfoncer le clou : « Quoi qu'il en soit, la France n'est absolument pas concernée par ces règles ». Certes, légalement, c'est vrai. Nous pouvons rester seuls au monde -et en Europe- avec nos 35 heures. Dans ce cas d'ailleurs, on ne voit pas pourquoi le gouvernement français veut modifier la directive, s'il considère qu'elle ne le regarde pas ! Mais c'est parce que la réalité est différente. Qui peut imaginer que nos partenaires puissent travailler 48 heures ou plus (avec l'opt out) et que nous soyons bloqués à nos 35 heures malthusiennes ? Qui imagine que la France pourrait supporter un tel écart, sans risque d'effondrement économique ?

En fait, ce que veulent les politiciens français, c'est protéger nos entreprises contre le « dumping social » et interdire aux autres Européens de travailler davantage. Beaucoup ne l'accepteront pas, les pays d'Europe centrale et orientale voulant au contraire un texte encore plus souple que celui proposé par la Commission ; les Anglais et même les Allemands aussi. C'est dire que la France est loin d'avoir emporté la partie. Les Français voudraient tuer la seule Europe qui marche, qui est l'Europe libérale. En jouant la seule carte étatiste et conservatrice, ils risquent demain de se retrouver bien seuls en Europe.

JOB DUMPING : SALAIRES AUX ENCHÈRES EN ALLEMAGNE

Disons-le tout de suite : ce n'est pas l'affaire du siècle et l'information relève de l'anecdote. Mais elle en dit long sur l'évolution des mentalités... Outre-Rhin. Il existe un site Internet web jobdumping.de, en Allemagne, qui propose aux salariés de trouver un travail en ligne, aux enchères : on offre un job et les salariés font des propositions de salaires et c'est celui qui propose le salaire le plus bas qui l'emporte. Ainsi une échoppe de Berlin propose un contrat d'une durée de 25 heures à 6 euros maximum de l'heure, pour vendre du café et des viennoiseries.

Inutile de dire que les syndicats ont aussitôt crié au scandale, en raison des salaires minimum. Mais il faut rappeler qu'il n'y a pas de salaire minimum légal en Allemagne (du type SMIC), mais seulement des salaires fixés par les conventions collectives : à Berlin par exemple, dans les services de travail temporaire, le salaire ne peut descendre en dessous de 6,05 euros de l'heure et de 6,93 euros selon la convention collective des cafés et hôtels. La question se pose en effet de savoir si descendre en dessous de ce seuil représente une atteinte au respect sinon de la législation, du moins des conventions collectives.

Le responsable du site indique qu'il n'est pas chargé du respect de la législation, mais surtout que l'annonceur peut retenir le candidat le plus qualifié et pas forcément le moins cher. Et les salariés peuvent à leur tour proposer leurs services sur le site, selon des enchères classiques : aux employeurs de proposer plus.

Le responsable du site affirme avoir placé 1300 emplois, au rythme mensuel de 800 emplois. Son raisonnement, cité par Le Monde, qui n'en revient pas de cette information : « Si nous gagnions tous moins, il y aurait des produits fabriqués moins chers et donc une hausse du pouvoir d'achat et une augmentation de la demande intérieure ». P32 Tc () Tj-0.h (;j0.264 Tc (t) Tja) Tj-0.24 Tc (b) Tj0.0840 Tc (q

RAOUL AUDOUIN : LIBERAL ET CROYANT

Jacques Garello

Depuis ce mercredi 13 avril Raoul Audouin repose en cette terre de Normandie où il était né 98 ans plus tôt. Né à Caen en 1907 il s'est éteint au Breuil en Auge, attendant sa mort avec sérénité, voire même une certaine impatience. Sa proverbiale discrétion lui a dicté d'attendre quelques jours de plus, pour laisser la préséance à ce Pape qu'il aimait et admirait, et qui certainement l'aura accueilli au seuil de la maison du Père.

Croyant, Raoul Audouin l'était profondément, passionnément, et c'est ce qui a donné tout son sens à sa vie et à son œuvre. Un tournant de son existence a certainement été sa rencontre avec Pierre Lhoste-Lachaume, en 1938. Dans le monde bouleversé par la Grande Dépression et le bruit de bottes, la liberté est en danger. Walter Lippman organise à Paris un grand colloque sur « La Cité Libre » : il pressent que les totalitarismes marxiste et nazi vont vouloir imposer leur loi à la terre entière, tandis que le camp de la liberté est inconscient, divisé et apeuré. Pierre Lhoste Lachaume fonde le Centre Libéral Spiritualiste Français, et s'adjoint les services d'un jeune rédacteur, Raoul Audouin. Tous deux feront équipe jusqu'en 1973, date de la mort du fondateur, Raoul Audouin lui succédant à la tête du CLSF. Tous deux seront parmi les premiers en France à vouloir défendre la liberté au nom de l'idéal chrétien, marquant par là que le choix du libéralisme n'est ni utilitaire ni politique, mais bien spirituel, parce que la liberté s'ordonne à la dignité de la personne humaine (au demeurant, ce thème est le favori de Jean Paul II).

Libéral, Raoul Audouin va bien entendu appartenir à l'Internationale des intellectuels libéraux, la Société du Mont Pèlerin, dont il a été l'un des tout premiers membres. Je l'ai rencontré et apprécié dès notre première rencontre dans le cadre de cette Société en 1973, à Salzbourg où nous étions reçus par Friedrich Hayek. Hayek a été l'un des penseurs favoris de Raoul Audouin, c'est peut-être ce qui l'a poussé, alors qu'il dépassait la soixantaine, à entreprendre une nouvelle carrière : celle de traducteur. Il trouvait anormal et contraire à la propagation du libéralisme en France de ne pas pouvoir disposer d'une bonne traduction de Hayek, ni des autres grands penseurs libéraux qui écrivaient tous en langue anglaise. Il se mit au travail et nous livra les trois tomes de Droit Législation et Liberté, qui fit découvrir Hayek à une grande quantité de beaux esprits. Philippe Nemo, qui lui consacra plus tard un ouvrage, m'a confié avoir connu Hayek grâce à la traduction de Raoul Audouin. Si bien lancé, Raoul Audouin ne s'arrêtera pas en si bon chemin. L'ALEPS l'accompagnera d'ailleurs souvent dans son programme de traduction. Après Hayek, ce fut Mises – « L'action Humaine » - puis Irving Kristol, puis Hayek à nouveau avec la « Constitution de la Liberté » (nous avons travaillé le texte ensemble) puis « La Présomption Fatale », dernier ouvrage du maître de Fribourg. Enfin et non le moindre, la très récente traduction d'Harold Berman (« La Révolution du Droit »), le livre qui raconte la plus belle histoire de l'Europe médiévale et qui devrait nous inspirer aujourd'hui. La maîtrise de la littérature de langue anglaise a permis à Raoul Audouin de rendre la politesse aux anglophones. Il a écrit « Providence and Liberty » où il présente (sous les auspices de l'Acton Institute) une traduction des principaux textes de Frédéric Bastiat : les Américains en feront un succès de librairie.

Je ne saurais pour autant réduire le travail de Raoul Audouin à ces traductions, fussent-elles remarquables et d'une très grande opportunité. Car il a écrit lui-même des pages entières de la pensée libérale française, parmi les plus belles. Il y a d'abord toute la collection des lettres hebdomadaires que Madame Audouin a tapées ici même, avenue de Mac Mahon, pendant près de vingt ans. Il y a ensuite deux livres où il a mis tout son savoir et toute sa passion : les « Lois de la Liberté », dont le sous-titre est « Libéral et croyant, pourquoi ? » et « Vivre libres : la splendeur de l'économie ». Dans ses ouvrages, on découvre l'économiste bien sûr, mais aussi le philosophe et le croyant. L'économiste suit de très près l'idée maîtresse de Bastiat : la vie économique est faite d'échanges, le marché est une façon d'aller au devant des besoins des autres, et seul le service de la communauté

mérite une rétribution. Il se place délibérément du côté des hommes à qui sont destinés les produits, et non pas de ceux qui fabriquent les produits. L'homme est la fin de toute activité économique. Quant au philosophe et croyant, il voit les beautés et la dignité de la personne humaine, créée à l'image de Dieu, prolongeant lui-même la création, mais aussi les limites des êtres humains.

Raoul Audouin attachait un grand soin à son bulletin trimestriel, « Libéral et croyant », dont il est resté l'éditorialiste jusqu'à ces tout derniers mois, même si la rédaction est désormais assurée par Arnaud Pellissier Tanon et mon fils Pierre, et même si la présidente du CLSF est aujourd'hui notre fidèle secrétaire de l'ALEPS, Jacqueline Balestier, avec qui il avait fêté récemment son 98ème anniversaire.

Je voudrais conclure en citant cette « parabole du vitrail », qui est l'épilogue de son ouvrage « Les Lois de la Liberté ».

« L'EVANGILE surabonde d'intuitions les plus profondes dans l'âme humaine. Chacun de ses livres est comme un sanctuaire aux vitraux historiés. Pourtant, celui qui se tient à l'extérieur regardera vainement les scènes enchâssées, elles lui paraîtront obscures, étranges.

Mais si quelqu'un a soif de la Paix, de la Liberté et de l'Amour des hommes, qu'il entre dans ces vieux textes et fasse en lui-même le silence : les hautes fenêtres s'illumineront de sens et de splendeur.

Force et bonheur couleront vers lui, de cette révélation qu'un Cœur de Père, plus vaste que l'Univers, s'émeut quand on lui dit MERCI pour les beautés du monde et PARDON pour nos laideurs ».

Comme Jean Paul II, Raoul Audouin éveillait l'enthousiasme des jeunes et je me rappelle leur réaction au cours de l'Université d'Eté 1999 quand, à la fin de son remarquable exposé, ce nonagénaire a entonné un air d'opéra (il aimait rappeler que son père avait été chanteur) pour dire tout son espoir et toute sa foi dans la liberté. A mon tour, je dis un grand merci à l'ami Raoul Audouin.

Les principales traductions de Raoul Audouin :

Friedrich von HAYEK *Droit Législation et Liberté* (PUF) : *Règles et ordre* (tome I, 1980) *Le mirage de la Justice Sociale* (tome II, 1982), *L'ordre politique d'un peuple libre* (tome III, 1983),

Ludwig von MISES *L'action Humaine* (PUF, 1985)

Irving KRISTOL, *Réflexions d'un néo-conservateur* (PUF, 1987)

Friedrich von HAYEK *La Constitution de la Liberté* (Liberalia, Litec, 1993)

Friedrich von HAYEK *La présomption fatale* (PUF, 1994)

Harold BERMAN *La Révolution du Droit* (Librairie de l'Université Aix, 2002)

Les ouvrages principaux de Raoul Audouin :

Les Lois de la Liberté, Libéral et Croyant, pourquoi ? Institut Economique de Paris, 1985

Vivre Libres, La splendeur de l'économie, Laurens, 1998

AU SOMMAIRE DU N°833 :

EDITORIAL : Europe sociale ou Europe libérale ? pp. 1-2

CONJONCTURE : Le pétrole à 100 dollars ? pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : Nouvelles persécutions religieuses en Chine p. 4 - L'Union européenne passe aux 35 heures ! p. 5-6 — Salaires aux enchères en Allemagne p. 6 – Raoul Audouin : libéral et croyant p. 7-8.

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : €40.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : €95.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org